Récit de Théramène

Bulletin associatif de l'Union Régionale de la FNCTA Midi-Pyrénées
Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

Pour en savoir plus sur le théâtre: http://theatrepassion.free.fr

JUIN 2007 N°18

LE CENTENAIRE DE LA FEDE RATION
Est l'occasion de remettre des médailles d'or!

Comment honorer trois personnalités du théâtre en amateur de Midi Pyrénées?

Nous avons reçu de la Fédération trois trophées, objets que l'on met sur sa cheminée ou dans sa bibliothèque, cela nous semblait bien modeste pour honorer une passion à laquelle ils avaient tant sacrifié. Un ami, fondeur de son état, nous fabriqua trois vraies médailles en or à partir de notre logo fédéral et nous imprimâmes trois diplômes.



D. Coureau et P. Laroque

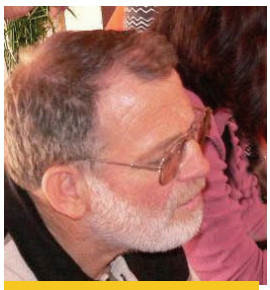

Walter Robutti

C'est à l'occasion de la sélection Midi-Pyrénées du Masque d'Or que nous les remîmes solennellement à Pierre Laroque et Danièle Coureau et à l'occasion du festival de «Mômes en scène» que nous avons honoré le Comité Départemental du Gers, en la personne de Walter Robutti.

Ce fut festif et convivial !! V Et que Vive le Théâtre en amateur !

THEATRE DES VILLES - THEATRE DES CHAMPS

Le Conseil Economique et Social : CESR de Midi Pyrénées conduit une réflexion sur les évolutions à longs termes de notre territoire : quelle ville et quelle campagne pour midi Pyrénées en 2040 ? Rats des villes et Rats des champs ? Nous pourrions parodier sur «Théâtre des villes et Théâtres des champs » et faire des paris sur l'avenir du Théâtre aux Champs. En effet, le Théâtre professionnel est essentiellement citadin et le théâtre amateur, théâtre de société, plus rural.

Nos élus qui réfléchissent à une politique culturelle n'entendent pas la réalité des pratiques artistiques en milieu rural et si d'aventure notre réseau amateur «lâchait prise», il en serait fini de ce bon théâtre vivant qui rassemble plus de spectateurs que les tournois sportifs ou le loto dans notre France profonde.

Vive les nombreux festivals de théâtre amateur qui secouent nos campagnes et les ateliers qui initient à la pratique artistique!

Que notre réseau FNCTA soit reconnu dans la carte culturelle et artistique de nos campagnes est le plus cher de mes vœux !

❑ R. Murat, président de UR

EDITORIAL

Voici notre dernier numéro de l'année, un peu en retard, ce mois-ci, nous nous en excusons, mais le mois fut chargé….

La boucle est bouclée et nous laissons place aux nombreux festivals de l'été !

Nous nous retrouverons à la rentrée, reposés et pleins de projets bien sûr, et toujours ouverts à vos propositions !

Bonnes vacances!

■ **L'équipe de rédaction**

Sommaire :

P.1 remise de médailles
Le CESR

P. 2 stages regionaux
Dyonisos

P.3 remboursement des frais
lecture de la COFAC

P. 4. festivals et annonces

DE LA FORMATION ENCORE ET TOUJOURS

STAGES DE THEATRE POUR TOUS
27, 28 OCTOBRE 2007

Cette année, les stages se dérouleront dans le cadre du festival de Verfeil et du centenaire de la fédération.
Partenaire : Mairie de Verfeil
Contenu : Faire découvrir les processus de la création d'un spectacle, organiser le travail collectif des comédien (ne) s, stimuler toutes les richesses individuelles de l'émotion et de la créativité artistique.

Vous avez le choix entre 3 stages :

A - Cabaret Théâtre : Salle municipale de VERFEIL (31) avec Florence DOMEC, comédienne et chanteuse

B - Théâtre et Mise en scène : Salle municipale de VERFEIL (31) Isabelle Luccioni, comédienne et metteure en scène

C - Mise en lecture d'un texte : Salle municipale de VERFEIL (31) Danielle Marty, auteure, comédienne et metteure en scène

Public concerné : ces stages s'adressent à tous les passionnés du théâtre

Modalités pratiques : Les stages se déroulent sur deux jours le samedi 27 octobre 2007 et le dimanche 28 octobre 2007. Horaires : samedi et dimanche 10h à 13h et 14h à 18h.

Pique-nique pris en commun.

Frais pédagogiques pour 12 heures de stage :

- 20 euros pour adhérents FNCTA

- 50 euros pour non adhérents

Inscriptions et renseignements : Roland MURAT

14, rue Paul Dupin 31500 Toulouse

Tél. 05 61 48 61 98

E-mail : fncta.mp@wanadoo.fr



Les troupes sélectionnées pour le Masque d'Or sont :

- La comédie de la Mansonnière de Maison- Lafitte (78) qui présente :
» Le Minotaure » de Marcel Aymé
- la Baraque Foraine de Lille Hellemmes (59) qui présente :
« Théâtre sans animaux « de J.M. Ribes
- La Cie Théâtrale du Moulin de l'Haÿ les Roses (94) qui présente :
« Danser à Lughnasa » de B. Friel
- Le Théâtre du Torrent d' Annemasse (74) qui présente :
« Hôtel des deux Mondes » de E.E. Schmitt

UN THEATRE CONVENTIONNE EXEMPLAIRE

Saluons ici, en ces temps de réformes à tout va, la politique d'ouverture et d'engagement de la scène nouvellement conventionnée de Cahors «Dionysos» qui n'hésite pas à ouvrir ses portes aux amateurs, à soutenir leur pratique, à leur proposer des ateliers avec des professionnels afin de renforcer les échanges avec ceux-ci et à coproduire un festival amateur.

QUELQUES INFORMATIONS POUR BIEN TENIR VOS COMPTES

Remboursements de frais

Les remboursements de frais sont chose courante dans les associations et sont clairement admis pour peu que les frais aient été réellement engagés pour le compte de l' association, et plus particulièrement pour la réalisation de son objet social, et qu'ils soient justifiés. Cette précision n ' e st pas anodine car en l'absence de justificatifs et pour peu que l' on puisse établir un lien de subordination entre le bénévole et le conseil d'administration de l'association, ces remboursements peuvent être requalifiés en salaire. L'association risque alors d'être redressée par l'Urssaf quand le bénévole le sera par les services fiscaux pour non-déclaration de ses revenus... Le bénévole devra donc fournir ses billets de train, d'avion, de bus, les factures correspondant aux achats effectués pour l'association, les notes d'essence, etc. en précisant à chaque fois l'objet de la dépense et du déplacement, le nombre de kilomètres parcourus, etc.

L'abandon de créances

Dorénavant (loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000), les bénévoles peuvent décider de ne pas être directement remboursés de leurs frais par l' association, mais de les déduire de leurs impôts sur le revenu selon la même procédure que pour les dons. Pour ce faire, il suffit que le bénévole indique sur sa fiche de remboursement de frais qu'il abandonne sa créance sur l' association, il y inscrit une mention telle que « je soussigné, nom et prénom, certifie renoncer aux frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don» qui, en échange, lui délivre un reçu de don du montant des frais engagés qu'il joindra a sa déclaration de revenus. Il bénéficiera alors des déductions fiscales accordées au titre des dons aux associations Rappelons une fois de plus que pour être déductibles, les frais doivent avoir été engages dans le cadre de son activité bénévole (participation à l'animation et au fonctionnement sans contrepartie ni versement de salaire) et conformément à l'objet social de l'association.

Défraiement forfaitaire

La loi impose que les bénévoles ne tirent aucun avantage de leur participation à l' association sous peine de remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion. Il faut donc être très rigoureux dans le remboursement des frais. Ainsi le remboursement forfaitaire, sans qu'il puisse être justifié qu'il a été utilisé conformément à l' objet de l' association, est susceptible de remettre en cause la gestion désintéressée. En revanche, s'il s'avère que le remboursement forfaitaire est proche de la réalité des frais réels, il peut être envisagé. C'est le cas du remboursement des frais kilométriques selon le barème établi par les services fiscaux.

AVANT PROJET DE LOI SUR LES MESURES RELATIVES AU SPECTACLE

La **COFAC** * nous a fait parvenir l ' avant projet de loi sur le spectacle vivant, texte qui nous intéresse puisque son objectif est de déterminer le cadre social d ' une pratique artistique en amateur dans le spectacle vivant et de la codifier. Une avancée puisque le texte:

- définit de façon **positive** l' a mateur même si la définition n ' est pas tout a fait satisfaisante. Il serait préférable de définir l ' amateur comme **bénévole** en opposition à l' a rtiste salarié
- déclare que **dans un cadre non lucratif,** les amateurs ne relèvent pas du code du travail et ne sont donc pas rémunérés.

Que dans un cadre lucratif, les amateurs qui se produisent sont soumis au code du travail et doivent être rémunérés

Que les amateurs - non rémunérés - peuvent participer à des représentations dans un cadre lucratif **sous conditions** (qui seront fixées par décret) d ' un nombre limité de représentations du spectacle et la mention sur les supports de communication de la participation d ' amateurs

La COFAC rappelle qu ' elle souhaite être associée à la concertation avec le ministère et appelle celui-ci à la mise en place d ' une politique culturelle faisant sa place aux pratiques en amateur

*COFAC=coordination des fédérations et associations de culture et de communication ; site : www.cofac.asso.fr

Récit de Théramène
est un bulletin associatif édité par **la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation de Midi-Pyrénées**
14, rue Paul Dupin 31500 TOULOUSE
Tél: 05.61.48.61.98
Mel: fncta.mp@wanadoo.fr

Responsable de la publication:
Roland Murat

Rédaction:
Christine Lowy

14 rue Paul Dupin
31500 TOULOUSE
Mel: fncta.mp@wanadoo.fr
christine.lowy@laposte.net

La FNCTA rassemble les compagnies de théâtre en amateur depuis 1907.
www.fncta.fr

LES BONUS:

Participation aux festivals: adresses et calendrier des festivals de la région et en France.
Cycles de formation et sorties théâtrales en partenariat avec les théâtres professionnels.
Fiches de lecture sur le théâtre contemporain
Abonnements individuels aux publications nationales et régionales, édition d'un site.
Remise importante sur les droits d'auteur: SACD, SACEM.
Assurances
Réduction sur les tarifs des stages de formation.
Agrément Education Populaire.
Notoriété de notre Fédération auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.
Membre du Comité Régional des Associations de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Vous pouvez nous retrouver sur le site du CRAJEP: www.crajepmp.org

1907—2007
Amateurs,
la passion du théâtre

FESTIVALS

FESTIVAL DE THEÂTRE COTORICO

AUREVILLE – CLERMONT LE FORT – GOYRANS – LACROIX FALGARDE

aura lieu les

27,28,29,30 Juin, 1er Juillet 2007

25e Festival national de théâtre amateur de Narbonne

Du 29 juin au 8 juillet 2007

Réussite d ' une politique de démocratisa- culturelle, le festival de Narbonne s ' est, en quart de siècle, imposé comme une référence qui lui vaut le surnom d ' **«Avignon du Théâtre Amateur »** Retrouvez le programme du festival 2007 sur www.fncta.fr

FESTIVAL DE SAINT ANDRE

du 1er au 6 juillet avec

Le **1er** : le Théâtre de l ' E cluse et
le Théâtre du Travers
Le 2 : le Théâtre de la Presqu ' île (50) et
le Théâtre la Dame Blanche
Le 3 : le Théâtre du Réflexe et
Les Escogriffes
Le 4 : Le Théâtre des 4 Saisons et
le Théâtre de la Roele (54)
Le 5 : le Théâtre du Conteur (33)
Les Beaux Masques (Thuir)
Le 6 : La belle Equipe (Paris)

FESTIVAL THEATRE ANDRE GADOUAIS BIOULE

le 11 juillet à 22 h
- **« M comme Molière »** par le collectif de la vache folle
le 12 juillet à 22 h
- **« La leçon » d'Eugène Ionesco** par le théâtre de l'imprévu dans une mise en scène de Georges Gaillard
le 13 juillet à 17 h
- **« Le roi des singes »** par le collectif de la vache folle (spectacle pour les enfants gratuit)
le 13 juillet à 22 h
- **« Les vilains »** d'André Gille- d'après Ruzzante par la Luciole. ce spectacle sera suivi par un concert gratuit.

FESTIVAL THEATRE RIRE AVEC LES ETOILES -NEGREPELISSE

Le 14 août à 21 h 30
« La leçon » d'Eugène Ionesco
par le théâtre de l'imprévu

le 15 août à 21 h 30
« le Horla » de **Guy de Maupassant** par le théâtre de l'imprévu
suivi d'un concert

Les XVèmes Théâtrales de Verfeil

se dérouleront du 8 au 11 novembre 2007

ANNONCES

«L ' illustre quincaille, théâtre d ' objets et pièces détachées»

Par la Cie Rends Toi Conte
- Le **7 juillet 2007** à Villeneuve la Comptal (11 400) en partenariat avec l ' association «Au fond du jardin»
Ou bien dans les rues, sur les places, aux carrefours de la culture et du spectacle encore vivant dans le Cantal
- **Du 22 au 25 août 2007**
lors du festival OFF d ' Aurillac.

Compagnie Rends toi Conte
Siège social : 9 boulevard des minimes Apt. 100
31 200 TOULOUSE
Adresse de correspondance:
Le Village
31250 VAUDREUILLE
Pour les ateliers* Marie:06 61 43 82 39
Pour les spectacles* Agathe : 06 50 76 96 33
http://site.voila.fr/rendstoiconte/

CD 31

Le 29 septembre à BEAUZELLE

Ce sera la FETE Du THEATRE AMATEUR

Le Comité Départemental FNCTA de la Haute Garonne a décidé d'organiser une journée, pour nous, les comédiens, et les troupes adhérentes à notre fédération. Une journée qui va nous permettre de nous rencontrer les uns les autres, et surtout de pouvoir nous exprimer de la manière choisie: sketches, extraits de pièce, présentation d'un spectacle "long", lecture, autant de petites formes que vous le souhaitez mais sur une durée max de 15 minutes.

Renseignements et inscription :

ph.gagneret@free.fr
05 61 06 79 50